



Éditorial

Meilleurs vœux pour 2024 !

Je vous souhaite une année de douceurs et une bonne santé pour profiter de ce que la vie offre de meilleur.

J'espère que nous aurons beaucoup d'occasions pour nous voir cette nouvelle année.

Bien sincèrement,
Michèle Dessendier

Cela fera 80 ans que,

le 15 janvier 1944,

**dix Résistants charentais ont été fusillés
dans la clairière de la Braconne :**

**Amédée BERQUE, Armand JEAN, Francis LOUVEL,
Gérard VANDEPUTTE, Marcel BAUD, Pierre CAMUS,
Pierre GABORIT, Raymond CORBIAT,
René GILLARDIE, Robert GEOFFROY.**

15 janvier 2024 à 14 h 30

**Cérémonie « Anniversaire » commémorative
devant le monument des Fusillés de la Braconne.**

Cérémonie organisée à l'appel de l'union locale des anciens combattants et de la municipalité de Ruelle-sur-Touvre, en présence des autorités civiles et militaires.

La 38ème assemblée générale de notre association s'est tenue le 6 mai 2023 à Brie (16).

Vous trouverez ci-après quelques extraits du procès-verbal de cette AG, celui-ci est disponible en intégralité sur notre site internet <https://asfb.brie.fr> dans la rubrique « vie associative »

30 personnes étaient présentes et 22 pouvoirs de vote ont été remis.

Choix de la date

Lors de la dernière assemblée générale du 15 janvier 2022 il avait été décidé de tester un changement de date.

Au lieu du 15 janvier, plutôt en mai, pour des raisons de conditions climatiques plus favorables et face à la difficulté à la trésorière Annick Lapouge d'être présente en cette période de l'année.

En ce qui concerne la nouvelle période testée, l'ensemble des participants apprécie les meilleures conditions météorologiques plus favorables et l'organisation de la journée avec une cérémonie le matin et un repas le midi.

En ce qui concerne l'absence de la trésorière, ce n'est pas un obstacle à la bonne tenue de l'ordre du jour. Paul Caporossi assure parfaitement la présentation des comptes. Auparavant, il a rencontré Annick Lapouge qui lui a communiqué toutes les instructions nécessaires. L'ensemble des documents comptables a été remis et mis à la disposition de tous durant cette assemblée.

La prochaine AG est fixée au samedi 4 mai 2024 (même organisation que 2023).

RAPPORT MORAL (propos de la présidente)

« Tellement de choses à dire pour ce rapport dit « Moral ».

Tout d'abord ...

L'Ukraine que nous n'oublions pas tant le parallèle avec nos Résistants est facile à faire.

L'Ukraine nous montre combien la résistance est capable d'unir un peuple qui lutte pour sa survie.

Il y a 80 ans, la France c'était l'Ukraine.

Ensuite ...

Une démocratie en errance. Gouverner par ordonnance c'est en vogue mais dangereux. On peut s'inquiéter car cela décourage et laisse la place à d'autres votes.

30 % des 25-34 ans se disent prêts à voter pour une liste d'extrême droite.

Mais j'ai préféré aujourd'hui parler d'optimisme avec nos jeunes.

J'étais très heureuse de les associer à la cérémonie de la Braconne.

Nous avons des viviers de petits citoyens, il nous faut les accompagner et les conduire sur les chemins de la citoyenneté et du devoir de Mémoire. Je remercie Patricia et Nathalie pour le travail accompli auprès de nos jeunes.

Les rencontres avec leurs référents et leurs parents ont été riches d'enseignement.

Ce matin, il y avait aussi des familles de Fusillés, dans l'ombre. La famille Corbiat est venue presque au grand complet, ils ont voulu que leurs jeunes assistent à cette cérémonie maintenant que Jean Corbiat, le petit Jean de la lettre lue par les enfants de Ruelle, qui a dépassé les 90 ans, ne peut plus se déplacer.

J'ai donc bon espoir que le travail accompli par notre association ne soit pas vain.

Ayons l'ambition de semer pour le futur des jeunes d'aujourd'hui. »

Assemblée générale (suite)

Modification des statuts

Les statuts de l'association qui datent du 3 avril 1985 ont déjà été modifiés en 2005 pour changement de siège social. Ils nécessitent un dépoussiérage et des précisions quant à ses buts et à son fonctionnement.

La présidente relate que parfois les collectivités et autres interlocuteurs confondent l'association pour le Souvenir des Fusillés de la Braconne (ASFB créée en 1985) avec l'association pour les Héros Fusillés à la Braconne (APHFB créée en 2011).

Il convient donc de préciser que l'ASFB représente tous les Résistants de la Braconne qui ont été fusillés les 5 mai 1943 et 15 janvier 1944 sans aucune exception.

Dans son fonctionnement, il est prévu que l'association soit administrée par un conseil d'administration dont la présidence se déclinera sous

la forme suivante :

> soit d'une présidence et éventuellement d'une ou plusieurs vice-présidence(s)

> soit d'un bureau directeur formé de co-présidents.

Toujours dans le souci de l'équité de représentation des fusillades, un interlocuteur issu du bureau directeur sera désigné pour chacune des deux fusillades.

En cas de dissolution de l'ASFB, l'actif net sera attribué à la commune de Brie pour l'entretien et l'aménagement du site du monument et du chemin du souvenir.

Vous trouverez l'intégralité des statuts modifiés sur le site internet de l'association : <https://asfb.brie.fr> dans la rubrique « Présentation ».

Bilan des activités et cérémonies depuis la dernière AG (le 15 janvier 2022 à Brie)

15 janvier 2022 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie à la Braconne, organisée par la municipalité de Ruelle et l'union locale de Ruelle en comité restreint (consignes de la préfecture).

mai 2022 :

5 mai : dépôt de gerbe lors de la cérémonie commémorative à St-Michel.

7 mai : cérémonie au monument des Fusillés avec participation du conseil communal des jeunes de Brie en présence de Mme Cyndi Léoni, Directrice de Cabinet, qui a pris la parole pour la remise d'insignes porte-drapeaux à 4 jeunes Briauds (Chloé, Théo, Naël et Simon).

Sans oublier les cérémonies commémoratives des 11 novembre et 8 mai organisées à Brie qui honorent à chacune de ces dates le monument des Fusillés en plus du monument aux Morts de Brie et de très nombreuses autres cérémonies et conférences tout au long de l'année (avec les participations de Jean-Michel Urbajtel et Michel Cholet correspondant de l'association auprès de l'association de Souges).

7 au 14 mai : semaine mémorielle organisée par les jeunes.

Deux « Lettres du souvenir » une vraie correspondance entre l'association et ses adhérents.

Des rencontres devant le monument à la demande des associations, des particuliers, des scolaires.

Une matinée d'échanges avec 180 jeunes du

Service National Universel en juillet 2022 pilotée par le Colonel Michel Gaudillère.

Ce qui a été réalisé :

Rencontres des référents des communes (Brie, Fléac, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel) pour préparer la cérémonie avec les jeunes des conseils communaux (pilotées par Nathalie Nieto et Patricia Urbajtel).

Organisation d'une matinée avec les jeunes et leurs familles de 4 communes et mise en situation de la tenue d'une cérémonie orchestrée par le Colonel Marcel Domartin.

Remise de 60 livres de poésie de Michel David au concours national de la Résistance.

Prêt de l'exposition « Les enfants de la Résistance » à deux communes (Saint-Michel et Fléac)

Réunions de bureau (finances et actualités).

Dates à retenir pour 2024

Lundi 15 janvier 2024 à 14 h 30 : ce seront les 80 ans de la fusillade du 15 janvier 1944.

Des contacts avec l'organisation Ruelloise sont déjà établis pour que notre association participe à cet évènement.

Samedi 4 mai 2024 à 10 h 30 : cérémonie devant le monument, **samedi 4 mai 2024** à 15 h 00 : assemblée générale à la maison des associations à Brie (16).

Hommage émouvant aux Résistants, fusillés il y a 80 ans dans la clairière de la Braconne.

Il y a 80 ans dans la clairière de La Braconne étaient fusillés des hommes engagés dans la Résistance, ils voulaient le meilleur pour la liberté.

L'ASFB n'oublie pas cet événement tragique et continue de rappeler les heures sombres du conflit qui a opposé la France à l'Allemagne.

Samedi 6 mai pour les 80 ans de ce triste anniversaire, la commémoration de la fusillade a porté haut et fort le message des Résistants animés par le simple amour de la patrie, et mus par cette volonté ardente : résister, donc agir même au péril de leur vie.

Les communes de Brie, St Michel, Fléac et Ruelle étaient conviées à cet hommage. « *Nous avons souhaité associer les conseils de jeunes des quatre communes, leur rappeler qu'ils ont la chance de vivre dans un pays en Paix, épargné par la guerre et qu'à quelques kilomètres d'ici se déroulent des événements très graves* » a insisté Michèle Dessendier la présidente de l'association.

La chorale d'Entraygues de St Michel et le Groupe 402 (passionné par cette période, vêtus en Résistants avec leur véhicule), ont participé activement à la cérémonie. Le protocole habituel a clôturé la manifestation : dépôts de gerbes au pied du Monument, minute de silence et le chant de la Marseillaise.

Michel Cholet, petit-fils de René Gillardie, (Résistant fusillé le 15 janvier 1944), et vice-président de l'ASFB a reçu, des mains de Juliette Bruneau, sous-préfète de Confolens, la médaille et le diplôme d'honneur de porte-drapeau pour 8 ans de participation aux cérémonies.



Les conseils de jeunes de Brie, Ruelle, St. Michel et Fléac rendent hommage aux Résistants

Le Concours national de la Résistance sur le thème : « L'école et la Résistance, des heures sombres aux lendemains de libération »

Plus de 450 jeunes Charentais de 26 établissements ont participé à l'édition 2023 du concours national de la Résistance et de la déportation du département de la Charente.



Le thème, cette année, était « **L'école et la résistance, des heures sombres aux lendemains de libération** ».

Karine Ghanty, principale du collège Anatole-France d'Angoulême avait la charge d'organiser, le mercredi 24 mai dans l'amphithéâtre du lycée de l'Oisellerie, la cérémonie de remise des prix.

Thierry Clavier, directeur académique de la Charente a souligné l'importance du travail de mémoire des élèves.

Fabienne Godichaud, vice-présidente du conseil départemental, a précisé « *il est important de tenir dans le temps, la mémoire change, l'enjeu est redoublé* ».

Madame Andrée Gros, déportée à 17 ans au camp de Ravensbrück, a raconté sa participation à la résistance pendant cette période en insistant sur le rôle des jeunes qui deviennent des « **Passeurs de mémoire** ». Elle a rappelé la mémoire des résistants charentais morts au combat. René Chabasse ou encore Marcelle Nadaud, institutrice de Châteauneuf-sur-Charente, déportée à Ravensbrück en 1944 où elle décédera moins d'un an plus tard.

Un discours solennel et plein d'émotion pour conclure par ces mots : « *Ni haine, ni oubli* ». Le public a fait une standing ovation à cette nonagénaires détentrice de l'insigne de grand officier de la Légion d'honneur.

Martine Clavel, la préfète, a félicité les collégiens et les lycéens pour leur implication « *Le fait d'y avoir participé est déjà un engagement* ».

La participation en forte hausse des élèves et de leurs professeurs est la preuve que les jeunes générations se sentent concernées par le devoir de mémoire. Les lauréats ont été particulièrement gâtés avec de nombreux livres dont « *Mémoire de Braconne* » de Michel David offert par l'ASFB



Madame Andrée Gros, Grand-croix de la Légion d'honneur

Andrée Gros, figure de la Résistance, a reçu la Grand-croix de la Légion d'honneur - la plus haute décoration honorifique française - des mains de la préfète de Charente, Marine Clavel, le 16 octobre 2023. L'événement s'est déroulé en présence de Patricia Miralles, la secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants et de la Mémoire.

Arrêtée par la Gestapo en mars 1944, elle est torturée à la prison d'Angoulême, puis déportée dans les camps de Ravensbrück et Buchenwald. Depuis, son combat est de faire vivre la mémoire de cette période. Elle n'a cessé de porter son histoire et celle de ses camarades, auprès des jeunes

générations. Elle dit avoir confiance en la nouvelle génération.

Notre association était invitée à cette cérémonie exceptionnelle.

Notre jeune porte-drapeau Simon Barbier-Lacroix nous a confié avoir été honoré d'avoir pu participer à une telle cérémonie, si forte en émotion.

Nous adressons à Madame Gros et Monsieur Laurier toutes nos félicitations et notre profond respect.



Histoire des deux maquisards (stèle dans l'enceinte militaire)

Chaque 15 janvier, lors de la cérémonie organisée par Ruelle et son Union Locale, un hommage est rendu aux deux maquisards qui ont été exécutés le 26 août 1944 dans le camp militaire de la Braconne, tout proche du monument aux Fusillés de la Braconne.

Pour que l'histoire de ces maquisards ne soit pas oubliée, lors de la dernière assemblée générale il a été décidé de rappeler les faits.

Deux plaques explicatives seront apposées :

l'une au pied de la stèle située dans l'enceinte militaire,

l'autre à l'entrée du chemin du souvenir de la clairière de la Braconne.

L'association est en train de préparer ces deux plaques que nous espérons pouvoir dévoiler lors de la prochaine cérémonie du 15 janvier 2024.

Qui étaient Adrien Dubreuil et Alcide Robigne ?

Le 25 août 1944 depuis quelques semaines, en Charente comme ailleurs, la Résistance des bois et des maquis est passée à l'attaque ; le reste des troupes allemandes a reçu l'ordre de les maintenir le plus loin possible des routes et chemins de fer. Des combats parfois vifs éclatent et se maintiennent souvent jusqu'au soir, heure à laquelle les Allemands rentrent dans leur casernement. Ce 25 août de Ruelle jusqu'à Marthon il y eut combat : La Braconne, Mornac, Ruelle Chazelles...Ce jour-là un détachement de l'AS (Armée Secrète) prend position dans la matinée autour du village des Arnauds à l'avancée de la colline qui permet une bonne surveillance de la route 141, des positions de repli avantageuses, bref les conditions d'une embuscade bien étudiée, d'ailleurs dirigée par un maquisard expérimenté, VINET à cette époque membre du



groupe Letheuil de Marthon. Ce groupe était déjà au feu le 3 juillet 1944 à Marthon même, face à une petite formation de gendarmes allemands soutenus par des miliciens.

Vers 11 heures apparaissent deux, on a dit trois, soldats allemands du camp de la Braconne montés sur un side-car. Les maquisards ouvrent le feu. La moto est atteinte. Un soldat allemand tombe et ne se relève pas. Un autre fait demi-tour et retourne au camp où il avertit son commandement. Celui-ci ordonne immédiatement une expédition de représailles qui atteint le Puy de Nanteuil au début de l'après-midi. Elle mettra le feu à plusieurs maisons, plusieurs fermes dans les autres villages tous proches.

Pendant ce temps deux jeunes patriotes descendent à pied jusqu'à la route avec l'espoir de ramener des armes (et peut être le side-car). Ils sont rapidement rattrapés, pris et emmenés au camp.

Il s'agit de :

ROBIGNE Alcide, originaire de Grassac et de

DUBREUIL Adrien, originaire de Chazelles.

Emmenés au camp on se doute de ce qu'ils durent subir. En fait on ne sait rien de précis. La municipalité de Ruelle, son Union locale des anciens combattants accompagnées de notre Association ne manquent pas d'honorer leur mémoire le même jour que les condamnés à mort et Fusillés du 15 janvier 1944.

Documents Guy Hontarrède, avec les témoignages écrits de M. Maitre, archives mairie de Ruelle, Mrs Barbeau et Chamouleau de Mornac

André (Yves) LAPLAGNE

Au moment où nous terminions cette lettre du Souvenir, c'est avec tristesse que nous apprenions le décès d'**André LAPLAGNE**.

Il était le fils du Résistant Maurice Laplagne (La Rochefoucauld). Maurice Laplagne fut un militant de la mémoire de la Résistance. Il œuvra à la réalisation des monuments de La Braconne et de Chasseneuil.

André, a durant toute sa vie perpétué le souvenir de son père et est resté fidèle aux Fusillés de la Braconne. André, était un des fondateurs de notre association. Il a été longtemps notre trésorier et jusqu'à ces derniers jours il était présent à nos côtés au sein du conseil d'administration (*nous lui consacrerons un article dans notre prochaine lettre*).

Il n'a manqué aucune cérémonie à la Braconne, il nous manquera le 15 janvier prochain.

Nous présentons à son épouse, Paulette, et sa fille, Elsa, nos très sincères condoléances.

79^{ème} cérémonie d'hommage aux Fusillés de Souge

La cérémonie annuelle en hommage aux Fusillés de Souge s'est déroulée dimanche 22 octobre 2023 à 15 h, au Camp de Souge à Martignas-sur-Jalle, sous la présidence de Fabrice Thibier, sous-préfet de Lesparre-Médoc, représentant Etienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, et en présence du Général Laurent Lherbette Commandant d'Armes délégué de la "Place de Bordeaux". Etaient également présents une délégation des Jeunesses Communistes, ainsi que des élèves de la classe Défense du Collège des Eyquems à Mérignac.

Cette cérémonie s'est déroulée sur les lieux même où ont été exécutés par les nazis 256 résistants, entre 1940 et 1944. Elle a toujours lieu le dimanche le plus proche du 24 octobre. C'est la date de la première fusillade de masse, où 50 otages ont été exécutés en représailles d'attentats contre des officiers allemands, et en application du code des otages. Le Camp de Souge est le deuxième lieu d'exécutions de masse pendant la Seconde Guerre Mondiale, par le nombre de victimes, après le Mont Valérien à Paris. Cette cérémonie est organisée par l'Association du Souvenir des Fusillés de Souge.

Ce dimanche 22 octobre, était commémoré le 80^{ème} anniversaire des fusillades de 1943. Cette année-là deux hommes, condamnés à mort en 1942 et considérés comme espions ont été exécutés.

A 14 h 30, les familles de fusillés étaient accueillies, ainsi que les autorités après un cheminement dans le mémorial. Ensuite, les porte-drapeaux se sont mis en place. Environ 300 personnes ont assisté à cette cérémonie. Elle a débuté



L'appel aux morts

par la levée des couleurs. Elle s'est poursuivie par les allocutions de Mme Mazon, membre de l'Association du Souvenir des Fusillés de Souge et de M. Thibier, sous-préfet. Ensuite a eu lieu l'émouvant appel aux morts, avec l'âge des 256 fusillés et leur date d'exécution. Le plus jeune avait 16 ans.

Une quarantaine de gerbes ont été déposées au pied du mémorial, en premier par l'Association du Souvenir des Fusillés de Souge, puis par le Parti Communiste, les

vétérans du Parti Communiste, les Jeunesses Communistes, l'Union Départementale CGT de la Gironde. Ensuite les gerbes des Associations d'anciens combattants et des Associations pour le souvenir de fusillés (Mont Valérien, Chateaubriant, la Braconne), du Consistoire de Bordeaux, ont pris place au pied du mémorial. Enfin, le sous-préfet, les personnalités représentant le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Député de la circonscription, les municipalités de Bordeaux, Martignas sur Jalle, Mérignac, Bègles, Saint-Médard en Jalles, Saint Jean d'Illac ont à leur tour déposé une gerbe. Après la sonnerie aux morts et la minute de silence, la Marseillaise et le Chant des Partisans ont retenti. La chorale des Amis de l'Ormée a ensuite chanté le « Chant des Marais », puis « On écrit sur les murs ». Ensuite, les autorités ont salué les porte-drapeaux.



La cérémonie à la « Première Enceinte »

La cérémonie s'est poursuivie à la « Première Enceinte » distante de quelques kilomètres. C'est là qu'a eu lieu la première fusillade de masse, le 24 octobre 1941. Une passerelle enjambe un fossé, reconstituant la fosse

commune où ont été ensevelis les 50 fusillés. Une stèle, de l'autre côté du fossé rappelle cette exécution. Après une allocution de M. Dominique Durou, fils de Georges Durou, déporté à Sachsenhausen et ancien président de l'Association du Souvenir des Fusillés de Souge, plusieurs gerbes, notamment de l'Association du Souvenir des Fusillés de Souge, du Parti Communiste et d'Associations d'anciens combattants ont été déposées au pied de la stèle.

Comme précédemment, après la sonnerie aux morts et la minute de silence, la Marseillaise et le Chant des Partisans ont retenti, puis les autorités ont salué les porte-drapeaux.

Comme chaque année, cette 79^{ème} cérémonie a rendu un hommage émouvant aux 256 victimes de la barbarie nazie. Elle a rappelé l'importance du devoir de mémoire, surtout à l'heure actuelle, où la vigilance s'impose face aux idées d'extrême droite qui progressent en France et en Europe, ces mêmes idées qui, il y a bientôt un siècle ont porté le nazisme au pouvoir.

Résistants français transférés au Panthéon

Le Panthéon, est un mausolée de style néo-classique situé dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, au cœur du Quartier Latin, sur la Montagne Sainte-Geneviève. Il a été prévu à l'origine, au XVIII^{ème} siècle, pour être une église.

Depuis la Révolution française, ce monument a vocation à honorer de grands personnages ayant marqué l'Histoire de France.

A ce jour, 81 personnalités (75 hommes et 6 femmes) y sont inhumées, notamment Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Victor Hugo, Emile Zola, Jean Jaurès, Pierre et Marie Curie, André Malraux.

Plusieurs résistantes et résistants de la Deuxième Guerre mondiale sont également inhumés dans le Panthéon :

Félix Éboué (1884-1944) - transféré en 1949

Administrateur colonial, résistant et homme politique français.

Il est membre de la SFIO jusqu'en septembre 1939. Il est gouverneur du Tchad, possession coloniale française, lorsque la métropole est occupée par les armées du III^{ème} Reich. À la suite de l'appel du 18 juin 1940, il entre en contact avec le général de Gaulle le 3 juillet et range le territoire du côté de la France Libre le 26 août. Il donne ainsi officiellement à la France libre les attributs légaux d'un Etat souverain et devient, suivant la volonté du général de Gaulle, le troisième Compagnon de la Libération.



Jean Moulin (1899-1943) - transféré en 1964

Haut fonctionnaire et résistant français.

Préfet de l'Aveyron puis d'Eure-et-Loir, il refuse l'occupation de l'Allemagne nazie. Il rejoint la France Libre en 1941. Envoyé à Lyon par le général de Gaulle pour réunir les principaux mouvements de la Résistance française, il crée et dirige le Conseil National de la Résistance. Il est arrêté à Caluire, le 21 juin 1943, et torturé par la Gestapo. Il meurt dans le train qui le transporte en Allemagne. Il est considéré comme l'un des principaux héros de la Résistance. Un cénotaphe lui est dédié au Panthéon; son corps n'ayant jamais été identifié avec certitude, l'urne qui s'y trouve ne contient que les «cendres présumées» de Jean Moulin.



René Cassin (1887-1976) - transféré en 1987

Juriste, diplomate et homme politique français.

Membre du gouvernement de la France libre pendant la Seconde Guerre Mondiale, Compagnon de la Libération, il a été rapporteur du projet de Déclaration universelle des droits de l'homme à l'Assemblée générale de l'ONU en 1948, vice-président du Conseil d'Etat de 1944 à 1959, et président de la Cour européenne des droits de l'homme de 1965 à 1968. En 1968, il reçoit à la fois le prix Nobel de la paix et le prix des droits de l'homme des Nations Unies.



André Malraux (1901-1976), transféré en 1996

Ecrivain, aventurier, homme politique et intellectuel français.

Militant antifasciste, André Malraux combat en 1936-1937 aux côtés des républicains espagnols. Il rejoint la Résistance en mars 1944 et participe aux combats lors de la Libération de la France. Après le retour au pouvoir du général de Gaulle, il devient ministre d'État, ministre de la Culture de 1959 à 1969.



Geneviève De Gaulle – Anthoiz (1920-2002) - transférée en 2015

Résistante française puis militante des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté.

Elle est la nièce du président de la République Charles de Gaulle. Sous l'Occupation, alors qu'elle est étudiante à l'université de Rennes, elle mène des actions de résistance au sein du groupe du Musée de l'Homme puis du réseau Défense de la France. Arrêtée par la Gestapo, elle est déportée en février 1944 au camp de Ravensbrück où elle est détenue jusqu'en février 1945. Traitée comme monnaie d'échange par Himmler, elle est tenue au secret dans un camp au sud de l'Allemagne jusqu'en avril 1945, avant d'être transférée à Genève où son père travaillait comme consul. Après la guerre, elle s'engage notamment dans la lutte contre la pauvreté et assure la présidence de l'antenne française d'ATD Quart Monde de 1964 à 1998.



Germaine Tillion (1907-2008) - transférée en 2015

Résistante et ethnologue française.

Résistante du réseau du Musée de l'homme, elle est livrée à l'occupant par un agent infiltré, le 13 août 1942. Elle est incarcérée à la prison de la Santé. Inculpée pour cinq chefs d'accusation, elle est transférée à Fresnes. Le 21 octobre 1943, Germaine Tillion est déportée comme NN (« *Nacht und Nebel* » : *condamnés à mort ou aux travaux forcés sans jugement*) et emmenée au camp de Ravensbrück. Sa mère, résistante comme elle, y est déportée en février 1944 et est gazée en mars 1945. En avril 1945, avec un autre groupe de détenues françaises, elle est évacuée par la Croix Rouge suédoise. Elle revient en France en juillet 1945 et réintègre le CNRS, mais elle quitte la section Ethnologie pour travailler dans la section Histoire contemporaine, où elle va se consacrer à des travaux sur l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale. En 1955, elle part en mission d'observation en Algérie. Elle participe au projet de centres sociaux. En 1959, elle accepte d'entrer dans le cabinet d'André Boulloche, ministre de l'Éducation nationale (du 9 janvier au 23 décembre). Son activité d'ethnologue se poursuit. Elle s'engage particulièrement pour l'émancipation des femmes de Méditerranée. En juillet 1999, elle est élevée à la dignité de Grand-croix de la Légion d'honneur.



Résistants français transférés au Panthéon -suite-

Pierre Brossolette (1903-1944) - transféré en 2015

Journaliste, homme politique et résistant français, Compagnon de la Libération.

Responsable socialiste, il est l'un des principaux dirigeants et héros de la résistance intérieure française. Il est considéré comme l'un des principaux acteurs de l'unification de la résistance française. En 1940, Pierre Brossolette intègre le réseau du Musée de l'Homme, puis la Confrérie Notre-Dame. Il établit des liens avec plusieurs organisations telles que Libération-Nord et l'Organisation Civile et Militaire (OCM) entre autres. Après avoir rejoint Londres, il devient l'adjoint du colonel Passy au sein du BCRA et mène à bien trois missions clandestines en France. Arrêté et torturé par le service de sûreté appartenant à la SS, il choisit de se suicider, se jetant par la fenêtre du siège de la Gestapo, avenue Foch, après avoir donné un nom, le sien.



Jean Zay (1904-1944) - transféré en 2015

Avocat et homme politique français, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, ministre de l'Éducation Nationale et des Beaux-Arts, député et conseiller général du Loiret.

Au début de la Seconde Guerre Mondiale, Jean Zay démissionne le 2 septembre 1939 pour rejoindre l'armée française. En juin 1940, avec l'autorisation de ses supérieurs, il rejoint Bordeaux pour participer, à la dernière session du Parlement et qui débat de la question d'un transfert du gouvernement français en Afrique du Nord. Jean Zay et Pierre Mendès-France, ainsi que vingt-cinq autres parlementaires embarquent au Verdon à bord du Massilia. Arrivés à Casablanca, quatre d'entre eux, dont Jean Zay, sont arrêtés pour désertion devant l'ennemi. Renvoyé en métropole, Jean Zay est interné, le 20 août 1940, à la prison militaire de Clermont-Ferrand. Pendant des mois, Jean Zay devient la cible de la campagne antisémite. Le 4 octobre 1940, le tribunal militaire le condamne à la déportation à vie. Sa peine est muée par le régime de Vichy en simple internement en métropole et, le 7 janvier 1941, il est incarcéré au quartier spécial de la maison d'arrêt de Riom. Le 20 juin 1944, trois miliciens viennent le chercher à la prison de Riom pour un transfert à la prison centrale de Melun. Les trois miliciens lui laissent entendre qu'ils sont des résistants déguisés qui ont pour mission de lui faire rejoindre le maquis. Ils l'assassinent d'une rafale de Sten dans un bois, près d'une carrière, à Molles dans l'Allier, ses dernières paroles étant «Vive la France». Les tueurs le jettent dans une crevasse. Le 22 septembre 1946, son corps est retrouvé. Exhumés, fin 1947, les restes de Jean Zay sont identifiés grâce à sa fiche dentaire et aux mensurations données par son tailleur.



Simone Veil (1927-2017) - transférée en 2018 avec son mari.

Simone Veil née Simone Jacob Magistrate et femme d'Etat **française**, dans une famille juive aux origines lorraines, est déportée à Auschwitz à l'âge de 16 ans, où elle perd son père, son frère et sa mère. Rescapée avec ses sœurs, elles aussi déportées, Simone Jacob épouse Antoine Veil en 1946. Après des études de droit et de science politique, elle entre dans la magistrature comme haut fonctionnaire. En 1974, elle est nommée ministre de la Santé par le président Valéry Giscard d'Estaing, qui la charge de faire adopter la loi dépénalisant le recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse, loi qui sera ensuite couramment désignée comme la «loi Veil». Elle apparaît dès lors comme une icône de la lutte contre la discrimination des femmes. Elle est la première présidente du Parlement Européen, de 1979 à 1982. Elle est considérée comme l'une des promotrices de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne. De 1993 à 1995, elle est ministre d'Etat, ministre des Affaires Sociales, de la Santé, de la Ville au sein du gouvernement Balladur. Elle siège au Conseil Constitutionnel de 1998 à 2007, avant d'être élue à l'Académie française en 2008.



Joséphine Baker (1906-1975) - transférée en 2021

Chanteuse, danseuse, actrice, meneuse de revue et résistante française d'origine américaine.

Vedette du music-hall et icône des années folles, elle devient française en 1937 après son mariage avec Jean Lion, un courtier en sucre industriel. Durant la Seconde Guerre Mondiale elle est correspondante des services secrets français et se produit souvent gratuitement en Afrique du Nord devant les troupes alliées et termine la guerre comme lieutenant de l'Armée française de la Libération. En 1946, elle reçoit la médaille de la Résistance française.



Panthéonisation de Missak Manouchian

Le 21 février prochain, Emmanuel Macron fera entrer le résistant Missak Manouchian au Panthéon. La panthéonisation aura lieu le 21 février 2024, 80 ans après l'exécution de Missak Manouchian. Il sera accompagné de son épouse Mélinée, elle aussi résistante.

Le résistant d'origine arménienne a été arrêté le 16 novembre 1943 et exécuté le 21 février 1944 avec 21 autres résistants au Mont-Valérien, à Suresnes (Hauts-de-Seine). Réfugié en France après le génocide arménien en 1915, Missak Manouchian a formé le "groupe Manouchian". Ce groupe de résistants FTP-MOI (Francs Tireurs Partisans – Main d'œuvre Immigrée) étrangers, proche du Parti Communiste Français était l'un des mouvements armés les plus actifs de la Résistance.

La femme de Missak Manouchian, Mélinée, est comme lui enterrée au cimetière d'Ivry près de Paris. Elle aussi rescapée du génocide arménien, elle avait rejoint la France avec lui en 1925 puis la Résistance. Juste avant d'être exécuté, son époux lui a écrit une lettre bouleversante : « *Bonheur à ceux qui vont nous suivre et goûter la douceur de la liberté et de la paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement* ».



Service National Universel (SNU)

Au cours du mois de juillet 2023, ce sont près de 180 jeunes ados du SNU que Michèle Dessendier a reçu devant le monument pour leur raconter l'histoire des Résistants fusillés à la Braconne.

A l'issue de ces rencontres, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) nous a adressé ce message :

« Afin de clôturer l'édition des 3 séjours de cohésion de l'année 2023, nous souhaitons (l'équipe de direction SNU 16 et moi-même) vous remercier pour votre participation.

Grâce à votre implication, logistique ou pédagogique, essentielle à la réussite de cet événement, vous avez contribué aux retours très positifs que nous avons reçu de la part des jeunes volontaires accueillis en Charente.

Dans l'attente d'une future collaboration à vos côtés, je me permets de vous exprimer ma gratitude et mes sincères remerciements.

Merci encore pour votre précieuse contribution. »

François LOBIT, délégué général du Souvenir français en Charente, avait invité notre association le mercredi 4 octobre 2023 pour rendre un hommage à Robert Daugas au cimetière du Breuil à Cognac (16). Ce cognacais, cadre de la résistance saintaise, avait été fusillé par les allemands en 1943. Notre association y était en la présence de Jacques Bernard (membre du conseil d'administration de l'ASFB).

Pierre Laurier a été honoré par la remise d'une médaille de la préfecture. Elle lui a été remise par Martine Clavel, préfète de la Charente, le 31 août 2023 alors qu'il célébrait ses 100 ans.

Ancien Résistant, il appartenait au groupe autonome de sabotage. Il a vécu de l'intérieur la libération d'Angoulême le 31 août 1944 alors qu'il avait 21 ans.

Hugues Marquis, historien, l'a accompagné dans un témoignage vidéo publié le 01/09/2023, vous pouvez le retrouver sur :

<https://france3-regions.francetvinfo/nouvelle-aquitaine/>

Nous adressons à Pierre Laurier toutes nos félicitations et notre profond respect.

De vous à nous

Certains de nos adhérents n'ont pas pu venir pour assister à l'assemblée générale qui s'est tenue le 6 mai 2023 à Brie et nous les en excusons, ils nous ont remis leurs pouvoirs de vote souvent accompagnés d'un petit mot :

Colette Marciquet-Baud (Vice-Présidente d'Honneur de notre association) s'excuse mille fois de ne plus pouvoir être à nos côtés *« Je marche de plus en plus mal »* ... beaucoup de soucis de santé... *« Il faut savoir dire stop hélas, je vous embrasse de tout cœur »*.

Micheline et Jean-Claude Marquet (Jard sur Mer) : *« Veuillez excuser notre absence liée à la distance qui nous sépare et l'âge qui avance, ..., ce jour-là notre pensée ira souvent vers vous et à Angoulême ma chère ville natale. Nous vous sommes très reconnaissants d'accomplir ce devoir de mémoire que le temps aurait tendance à éroder. ... Merci pour vous et toutes les personnes qui vous secondent dans cette magnifique tâche. »*

Claire et Michel Gourgues : *« Malgré notre intention et notre envie d'assister encore cette année à la cérémonie devant le monument des Fusillés de la Braconne, notre état actuel de santé ne le permet pas. ... Notre pensée vous accompagnera surtout lors de la cérémonie au monument des Fusillés toujours plein de dignité et de recueillement dans le souvenir de ces événements tragiques. »*

Claude Gallois : *« Que l'association des Fusillés suive toujours de la clarté, celui de ne pas oublier nos chers disparus qui nous permettent de vivre libres tout de même dans la société de violence actuelle. »*

Raymond Corbiat ne peut plus venir nous accompagner dans la clairière, mais lors de la dernière cérémonie une grande partie de sa famille est venue le représenter :

Catherine, sa fille nous indiquait la présence de beaucoup de membres de la famille Corbiat venus de toute la France. Plusieurs générations sont ainsi rassemblées dans le souvenir d'un père, d'un grand-père et d'un arrière grand-père.

Beaucoup de messages après la cérémonie du 6 mai 2023 nous sont parvenus, en voici quelques extraits :

Pierre Waendendries, président de l' UNADIF-FNDIR de la Charente :

« Je tiens à vous féliciter pour la qualité de la cérémonie de la Braconne.

De plus en plus de monde y participe, ce qui est tout à votre honneur. »

Valérie Desachy, conseillère municipale et responsable des jeunes conseillers municipaux de Fléac :

« Merci à vous et tous les bénévoles de votre association qui font vivre la mémoire de ces personnes et de ces événements. Plus que jamais le souvenir doit rester vivant.

En espérant que la jeune génération le portera encore longtemps. Merci de nous avoir invité, nous sommes honorés d'avoir participé à cette commémoration. »

Fabienne Godichaud, maire de Saint-Michel :

« Un grand merci pour l'engagement sans failles et ce depuis fort longtemps déjà ! Belle cérémonie, très bien réussie, beaucoup d'émotion bien sûr et surtout l'espoir de pouvoir perpétuer ce devoir de mémoire avec nos jeunes très impliqués lors de ce 80ème anniversaire. Cette journée sera sûrement inoubliable ! »

Ces remerciements s'adressent aussi à Alexis Plaud (adjoint aux affaires scolaires) pour son adhésion totale au projet et au travail qu'il a pu mener avec le conseil communal des jeunes de Saint-Michel (16).

Appel à cotisations

Le montant de la cotisation 2024 qui est habituellement voté en assemblée générale ne sera pas connu avant la tenue de l'AG annuelle.

Cependant, pour permettre à notre association de continuer à fonctionner normalement, vous trouverez joint à cette lettre l'appel de cotisation pour l'année 2024. Nous avons reporté le même montant qu'en 2023 et nous entérinerons cette décision lors de notre prochaine AG.

Pour rappel, le montant de la cotisation à l'ASFB est inchangé depuis 2005, il est fixé à 5 € par adhérent.

Une ligne « Soutien à l'association » est ouverte pour laisser libre chacun de verser sa contribution annuelle.

Par avance nous vous remercions de ce que vous ferez pour l'association.